



PLAN D'ACTION CONJOINT DE LA VALETTE

RÉUNION DES FONCTIONNAIRES DE HAUT NIVEAU 2018

Conclusions Conjointes

Le Plan d'Action Conjoint de La Valette (PACV) sur la migration, adopté par les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique et d'Europe en novembre 2015, a facilité la transition vers une alliance encore plus forte et mutuellement bénéfique entre les deux continents, caractérisée par une volonté de travailler dans un partenariat entre égaux. Le PACV a contribué à la compréhension mutuelle des politiques (telles que le Cadre de Politique Migratoire pour l'Afrique et l'Agenda européen en matière de migration) et fournit un cadre pour les nombreuses actions en cours. Le PACV a confirmé le rôle primordial des processus régionaux (les Processus de Rabat et de Khartoum et l'Initiative pour la Corne de l'Afrique de l'Union africaine) et a encouragé la coordination de leurs activités. Le PACV répond également à la reconnaissance au niveau mondial que la plupart des migrations internationales et de la mobilité ont lieu au sein des régions.

Dans ce contexte, le PACV contribue aux objectifs et aux principes de la Déclaration du cinquième Sommet Union africaine (UA) - Union européenne (UE) et informe les prochaines négociations pour un accord post-Cotonou.

En préparation de cette Réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau (SOM), le Processus de Khartoum et le Processus de Rabat (qui ont pour mandat de suivre la mise en œuvre du PACV) ont produit leurs Rapports d'Analyse respectifs de manière participative. Ces rapports font le point sur les travaux réalisés à ce jour et contiennent des recommandations générales et spécifiques à chaque domaine. Les présentes Conclusions Conjointes complètent ces deux rapports d'analyse et doivent être lues en parallèle avec ceux-ci.

- 1) Les partenaires de La Valette reconnaissent que les principes de solidarité, de partenariat et de responsabilité partagée de La Valette sont devenus encore plus pertinents pour chacun des cinq domaines à mesure que la mise en œuvre du PACV a progressé, et continuent d'être considérés comme faisant partie intégrante de la mise en œuvre future du PACV. Les partenaires de La Valette soulignent et saluent l'appropriation croissante du PACV par tous les acteurs, y compris les institutions régionales, les autorités locales et les acteurs non étatiques, dont le rôle s'est révélé crucial pour l'impact des actions visées par le PACV.

- 2) Tenant compte et complétant les dialogues et cadres existants, les partenaires de La Valette s'engagent à continuer d'approfondir leur coopération et leur dialogue sur la migration et la mobilité entre l'Afrique et l'Europe, et réaffirment leur engagement à renforcer les synergies opérationnelles, à faire progresser les efforts conjoints pour relever les défis communs tout en respectant les spécificités continentales, régionales et sous régionales, et à renforcer l'articulation entre le PACV et les différents cadres qui contribuent à la mise en œuvre du PACV, comme l'a permis par exemple la Déclaration de Louxor de novembre 2017. À cet égard, les partenaires de La Valette reconnaissent que la *task force* UA-UE-ONU constitue un exemple important d'une telle coopération fondée sur les principes des Nations unies.
- 3) Reconnaissant la valeur ajoutée constante, ainsi que la pertinence et le rôle futurs du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et des autres instruments financiers bilatéraux et multilatéraux mobilisés au cours des trois dernières années, les partenaires de La Valette reconnaissent que les objectifs ambitieux du PACV requièrent une mobilisation durable et prévisible de ressources suffisantes, conformément aux priorités politiques identifiées par les deux processus, et la poursuite du processus d'approbation et de mise en œuvre des programmes. En outre, une coordination efficace des divers mécanismes financiers ainsi que des programmes est essentielle pour éviter les doubles emplois et maximiser l'impact des projets, des réformes législatives et politiques convenues et hiérarchisées.
- 4) Les partenaires de La Valette soulignent l'importance de promouvoir une approche constructive et à long terme de la migration et de la mobilité, qui peut profiter aux pays d'origine, de transit et de destination. Ils réaffirment qu'il convient d'accorder une attention égale aux cinq domaines du PACV. Tout en reconnaissant les résultats obtenus à ce jour, les partenaires de La Valette reconnaissent que de nouveaux efforts concertés devraient être déployés dans le domaine 2 concernant la migration légale et la mobilité, en particulier en faveur des jeunes et des femmes : entrepreneurs, étudiants et chercheurs en Afrique et entre l'Afrique et l'Europe, en tenant compte des compétences nationales et des réalités du marché du travail, et en veillant à l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil ; et domaine 5 : compte tenu de l'obligation qui incombe à chaque État en vertu du droit international de réadmettre ses propres ressortissants dans le plein respect de la dignité humaine et du principe de non-refoulement, et reconnaissant une préférence pour l'aide au retour volontaire, il convient de renforcer la lutte contre la migration irrégulière et de faciliter le retour, la réadmission et la réintégration entre pays d'origine, de transit et de destination.
- 5) Pour s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière, les Processus de Rabat et de Khartoum appellent à redoubler d'efforts pour créer des opportunités économiques, des emplois décents, un enseignement et une formation professionnels, en particulier pour les jeunes et les femmes, renforcer le soutien aux PME et un meilleur accès au financement. Les deux processus réaffirment également l'importance des investissements dans l'agriculture, de réduire les risques de catastrophe et de

prévenir les effets négatifs des changements climatiques et de la dégradation des terres, comme le souligne le PACV.

- 6) Les partenaires de La Valette conviennent d'encourager et de soutenir l'engagement de la diaspora africaine dans les pays d'origine en vue de stimuler le développement et l'investissement au niveau local, de participer aux campagnes d'information portant sur les risques de la migration irrégulière, d'encourager l'utilisation des voies légales et, le cas échéant, de participer aux programmes d'intégration dans les pays de destination et de faciliter des transferts de fonds plus rapides, moins coûteux et plus sûrs par les voies légales dans les pays d'origine et de destination, notamment en réduisant les coûts de transaction.
- 7) Les partenaires de La Valette reconnaissent la nécessité de renforcer davantage la lutte contre la migration irrégulière en encourageant la coopération et la confiance mutuelle et en intensifiant les travaux en cours pour mettre fin à la traite des êtres humains et au trafic illicite de migrants, et soulignent la nécessité de renforcer la coordination régionale et la coopération transfrontalière. Les programmes encourageant la coopération policière et judiciaire, la gestion des frontières et la collecte d'informations devraient être considérés comme des exemples sur lesquels il est possible de s'appuyer ainsi que des bonnes pratiques pouvant être appliquées plus largement dans le plein respect du droit international des droits de l'homme, tout en tenant compte des contextes sous régionaux spécifiques et de la diversité régionale.
- 8) Les partenaires de La Valette saluent les initiatives relatives à l'amélioration des systèmes nationaux de délivrance de documents d'état civil, d'enregistrement et d'utilisation de la biométrie, et la capacité des services consulaires de contribuer à l'identification rapide des personnes et à prévenir la fraude documentaire, qui se sont révélées utiles pour soutenir le PACV.
- 9) Saluant les efforts déployés actuellement par les agences des Nations unies (à savoir l'OIM et le HCR) et d'autres organisations internationales, les partenaires de La Valette réaffirment leur engagement à renforcer la protection des personnes concernées, en accordant une attention particulière aux personnes vulnérables telles que les victimes de la traite des êtres humains (qui sont principalement des femmes et des filles) conformément au droit international et aux instruments internationaux relatifs aux droits humains, et à intensifier les efforts de réinsertion et la réinstallation volontaire des personnes ayant besoin de protection internationale.
- 10) Saluant les efforts déployés actuellement par les agences des Nations unies (à savoir l'OIM et le HCR) et d'autres organisations internationales, les partenaires de La Valette réaffirment leur engagement à renforcer la protection des personnes dans le besoin, en accordant une attention particulière aux personnes vulnérables telles que les victimes de la traite des êtres humains (qui sont principalement des femmes et des filles) conformément au droit international et aux instruments internationaux relatifs

aux droits humains, et le cas échéant, aux dispositions relatives aux réfugiés et à intensifier les efforts de réinsertion des migrants et la réinstallation volontaire des personnes nécessitant une protection internationale.

- 11) Soulignant l'importance de mesurer le niveau de mise en œuvre du PACV par rapport aux progrès sur le terrain, les partenaires de La Valette soutiennent l'achèvement de la base de données de La Valette et exhortent tous les pays et organisations à assurer la mise à disposition continue de données actualisées. Reconnaisant la nécessité de renforcer la pertinence des données et l'efficacité de leur diffusion, les partenaires reconnaissent l'importance de la base de données en tant qu'outil de rapport pour évaluer la mise en œuvre du PACV. Afin d'optimiser sa valeur ajoutée, les enseignements tirés de la période pilote seront mis à profit, y compris l'examen des critères techniques et l'accès des partenaires de La Valette.
- 12) Les partenaires de La Valette se félicitent du niveau accru de mise en œuvre en 2017 et 2018 dans les cinq domaines du PACV. Les rapports d'analyse des processus de Khartoum et de Rabat recommandent que, tout en préservant les principes, la structure, les objectifs et l'approche globale du PACV, celui-ci soit mis à jour pour refléter les résultats obtenus à ce jour et tenir en compte des développements politiques récents (notamment la Déclaration du cinquième Sommet Union africaine - Union européenne, le Protocole sur la libre circulation des personnes de l'Union africaine, la proposition pour une nouvelle Alliance Afrique - Europe sur les Investissements Durables et les Emplois, le Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières¹ et le Pacte Mondial sur les réfugiés). À cette fin, les partenaires de La Valette chargent les comités directeurs des deux processus de travailler conjointement et de proposer, le cas échéant, des mises à jour au PACV qui seraient ensuite approuvées par les Processus de Khartoum et de Rabat et finalement approuvées lors d'une réunion des partenaires de La Valette à une date et en un lieu convenus.

Les partenaires reconnaissent la confiance accrue créée par le PACV sous la supervision des processus de Khartoum et de Rabat, et l'engagement actif des pays et institutions africains et européens. Les partenaires expriment leur gratitude à la CEA pour l'utilisation généreuse de ses installations et aux hôtes de cette mission, au gouvernement et au peuple éthiopien, pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité.

¹ Tout en tenant compte des approches nationales spécifiques concernant le Pacte Mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière